

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 09 JUIN 2020 à 20h30

Date de convocation : 02/06/2020

L'an deux mil vingt Le neuf juin à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, maire

Etaient présents: M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M. Christian LAUNAY, M. Gonzague de MONTESSON, M. Christian AATZ Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : /

Mme RHÉTAT Séverine a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-018 **Objet:** Désignation des membres du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement

Le Maire fait savoir que le conseil municipal doit désigner trois membres pour représenter la commune de Vouvray sur Huisne au Syndicat d'eau de Connerré.

Le Maire demande à l'assemblée de désigner ses trois délégués pour le Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne :

- ✚ M. CIRON Jean-Pierre,
- ✚ Mme COMBE Dominique,
- ✚ M. LEBRETON ROGER,

Délibération n° 2020-019 **Objet:** Choix du devis concernant les travaux de drainage et d'évacuation eaux pluviales entreprise DANGEUL pour le logement « Le Pavillon » allée Louis Aragon.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a 1 devis à finir de valider suite à la séance du conseil municipal du 03/12/2019 pour les travaux de drainage et d'évacuation eaux pluviales.

Monsieur Le Maire présente le devis : entreprise DANGEUL pour un montant de 7148.10 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote pour à l'unanimité des membres présents concernant le devis DANGEUL pour un montat de 7148.10 € TTC.

Délibération n° 2020-020 **Objet:** Choix du devis concernant les travaux de voirie rebouchage « chemin du poirier et rue Pierre de Ronsard (route du château d'eau) »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a 2 devis pour les travaux de voirie rebouchage « chemin du poirier et rue Pierre de Ronsard (route du château d'eau) ».

Monsieur Le Maire présente les 2 devis : entreprise PIGEON TP pour un montant de 3 360.00 € TTC comprenant un enrobé à chaud et un tonnage d'enrobé plus important ET entreprise COLAS pour un montant de 3 098. 64€ TTC comprenant un enrobé à froid et un tonnage d'enrobé moins important.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de choisir le devis de l'entreprise PIGEON TP car celui-ci comprend un enrobé à chaud et un tonnage d'enrobé plus important et vote pour à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 30. Le Maire Jean-Pierre CIRON.

